

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante-seizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 septembre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 22 OCTOBRE 2009**

**Procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 septembre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction	X ( <i>quitte à 12 h 30</i> )	
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 <sup>e</sup> cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche		X
ROBITAILLE, Martin Coordonnateur du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale – Département de travail social et des sciences sociales		X
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<b><u>OBSERVATEUR :</u></b>		
GAGNON, Serge Doyen de la formation continue et des partenariats	X ( <i>quitte à 12 h 00</i> )	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue aux membres qui débutent leur mandat à la commission des études, soit madame Natalia Dankova et messieurs Paul Leduc Browne, Martin Robitaille et Serge Gagnon, ce dernier à titre de doyen de la formation continue et des partenariats.

Il informe la commission de l'état de santé de madame Marie Gérin, membre de la commission depuis plusieurs années en tant que chargée de cours, qui n'est pas présente et qui a informé le secrétariat général hier, le 9 septembre 2009, de sa décision de démissionner de son poste. Des vœux de prompt rétablissement lui ont été communiqués.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)
- 8.- Projet de modification du *Règlement général 2 – Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec
- 9.- Projet de modification du *Règlement général 3 – Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec
- 10.- Projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081) et projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension
- 11.- Recommandation au conseil d'administration relative à la nomination de deux (2) personnes pour siéger au comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais
- 12.- Attribution du prix d'excellence en recherche et du prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009
- 13.- Rôle de la commission des études au sein de l'UQO
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Prochaine assemblée (22 octobre 2009)
- 16.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion, et ce, sans modification.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'il a transmis au conseil d'administration du 15 juin 2009 un avis différent de celui formulé par la commission concernant les modalités d'arrêt des admissions dans les programmes en langue anglaise, orientation qui a été avalisée par le conseil de sorte que le trimestre d'automne 2009 devienne le dernier trimestre pour lequel l'UQO admet des étudiants dans les versions anglaises des programmes.

Il souligne que des travaux d'analyse ont été menés en regard des modifications effectuées au régime des études pour faciliter le passage accéléré des étudiants vers les programmes de troisième cycle. Ces travaux ont porté plus particulièrement sur les dossiers d'étudiants de deuxième cycle et ont révélé que 45 % des étudiants ayant complété au moins 12 crédits ont une moyenne supérieure ou égale à 3,7. Ainsi, il apparaissait justifié, dans ces circonstances, de rehausser la moyenne cumulative autorisant le passage accéléré de 3,7 à 4,0 afin d'assurer qu'on soit face à des conditions qui assurent le caractère exceptionnel de la mesure. La proportion des étudiants ayant une moyenne de 4,0 ou plus atteint environ 12 %, ce qui démontre qu'un nombre appréciable d'étudiants répond à ce critère. Il s'agit d'un dossier qui fera l'objet de nouveaux travaux que les responsables des programmes concernés mèneront avec le doyen des études.

Il informe que l'Université s'est vue octroyée une subvention de 3,1 millions de dollars pour le financement relié aux infrastructures de l'ISFORT et que le ministre responsable de la région de l'Outaouais ainsi que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont confirmé que le fonctionnement de l'ISFORT sera soutenu financièrement par le gouvernement du Québec. Des discussions ont présentement cours avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de confirmer le moment à partir duquel le financement des opérations de l'ISFORT sera octroyé à l'UQO.

Le recteur confirme que le conseil d'administration l'a mandaté pour soumettre un plan et un calendrier de mise en œuvre de la Planification stratégique, qu'il entend présenter à cette instance lors de la réunion du 21 septembre 2009.

## 3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1966, concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur indique que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1967 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle, et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1968 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Dans le cas de ce programme qui est extensionné de l'Université du Québec à Rimouski, la recommandation de la commission des études s'adresse à la commission des études de l'UQAR, conformément au protocole d'entente régissant l'extension du programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1969 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'autoévaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 24 août 2009, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Des préoccupations quant à certains éléments du dossier sont exprimées en séance par plusieurs membres de la commission, justifiant la présentation d'un projet de résolution complémentaire à celui qui est déposé. Les membres se disent

particulièrement préoccupés par le peu d'étudiants qu'on retrouve dans ce programme. En ce sens, il est suggéré qu'on étudie attentivement les possibilités de donner à ce programme un caractère distinctif qui favoriserait le recrutement d'un plus grand nombre d'étudiants. De plus, on soulève l'importance de mieux comprendre pourquoi des candidats susceptibles de venir étudier à l'UQO décident de fréquenter un autre établissement pour étudier dans ce domaine.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1970 concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition (complémentaire) de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1970-01 concernant des recommandations de la commission à adresser au Module d'ingénierie relatives à l'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643), laquelle est jointe en appendice.

#### 8.- Projet de modification du Règlement général 2 – Les études de premier cycle, de l'Université du Québec

L'Université du Québec s'est dotée d'une politique des études de premier cycle, dont découle le *Règlement général 2 - Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec. Ce règlement a connu une refonte majeure en 2001. Une nouvelle consultation a été amorcée en 2006, dont l'aboutissement consiste dans le projet de modification du *Règlement général 2 - Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec, que le doyen des études soumet aux membres de la commission des études pour avis.

Les membres discutent des modifications qu'ils souhaitent voir apportées au projet de règlement aux fins d'une transmission au Conseil des études, lesquelles se résument aux quatre éléments suivants :

Article 5 : on suggère de retirer l'expression « les formules pédagogiques ». On suggère également d'harmoniser cet article avec la formulation utilisée dans le projet de révision du règlement no 3 (article 8);

Articles 20 et 21 : on recommande que les majeures et les mineures ne deviennent pas des programmes menant à des diplômes; si on souhaite maintenir cette possibilité, on propose de laisser aux constituantes la possibilité d'adapter localement la réglementation proposée dans ces matières;

Article 41 : ajouter un élément permettant de juger de la pertinence socio-économique du programme;

Articles 81 et suivants : retirer la possibilité que des reconnaissances d'acquis puissent être accordées pour des acquis réalisés après le début du cheminement.

Le Conseil des études sera invité à tenir compte des modifications proposées par la commission.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1971 concernant le projet de modification du *Règlement général 2 – Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de modification du Règlement général 3 – Les études de cycles supérieurs et la recherche, de l'Université du Québec**

L'Université du Québec s'est dotée d'une politique des études de cycles supérieurs et de la recherche, dont découle le *Règlement général 3 - Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec. Ce règlement a connu une refonte majeure en 1996. Une nouvelle consultation a été amorcée en 2006, dont l'aboutissement consiste dans le projet de modification du *Règlement général 3 - Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec, que le doyen des études soumet aux membres de la commission des études, pour approbation.

Les membres discutent des modifications qu'ils souhaitent voir apportées au projet de règlement aux fins d'une transmission au Conseil des études, lesquelles se résument aux quatre éléments suivants :

Article 32 : on devrait revoir la formulation pour la rendre plus claire, particulièrement quant au recours à l'expression « le cas échéant »; en outre, la formulation utilisée devrait faire en sorte de clairement établir que chaque programme de deuxième cycle doit comprendre une obligation pour l'étudiant de produire un texte de synthèse (mémoire, essai ou rapport de stage) d'au moins 6 crédits;

Article 116 : retirer la possibilité que des reconnaissances d'acquis puissent être accordées pour des acquis réalisés après le début du cheminement.

Article 134 : on s'inquiète de la portée qui pourrait être donnée au terme « jury » utilisé dans cet article. Il conviendrait que le terme « jury » fasse l'objet d'une définition officielle au règlement.

Le Conseil des études sera invité à tenir compte des modifications proposées par la commission.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1972 concernant le projet de modification du *Règlement général 3 – Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081), et projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension**

L'Université du Québec à Chicoutimi offre des programmes de premier cycle en informatique depuis 1986, et des programmes de cycles supérieurs dans cette discipline depuis 1995, moment où un diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique appliquée y fut lancé. Une maîtrise y a été offerte pour la première fois en 1999, en extension de l'UQAM. Depuis septembre 2008, l'Université du Québec à Chicoutimi offre son propre programme de maîtrise en informatique.

En raison du souhait formulé par plusieurs diplômés de la maîtrise en informatique quant à poursuivre des études doctorales dans cette discipline, l'Université du Québec à Chicoutimi juge opportun de répondre à ce souhait, par le truchement de l'offre, en extension, du doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais.

Le doyen des études sollicite donc l'avis des membres de la commission des études eu égard aux projets suivants :

- extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081);



- protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que l'UQAC a permis, en 1998, de lancer le programme de baccalauréat en génie informatique et qu'en conséquence, l'histoire du développement de ces disciplines dans les deux établissements est liée. Il précise que le projet de protocole assure que l'habilitation des professeurs qui seront appelés à encadrer des étudiants dans le programme sera sous la responsabilité de l'UQO. Le protocole précise également que l'UQAC offrira ce programme à son centre de Chicoutimi.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1973 concernant le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081), et le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension; laquelle est jointe en appendice.

**11.- Recommandation au conseil d'administration relative à la nomination de deux (2) personnes pour siéger au comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur informe les membres que le conseil d'administration du 21 septembre prochain sera invité à nommer les personnes appelées à former le comité des candidatures découlant de la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, en vertu de l'article 5.2 b) de ladite politique.

En vertu de l'article 3.1 de ladite politique, la commission des études doit recommander deux (2) personnes pour faire partie du comité des candidatures :

- un professeur membre de la commission des études;
- un autre membre sur recommandation de la commission des études.

Par ailleurs, les comités de candidatures des années précédentes ayant émis le souhait d'apporter certaines modifications à la politique actuelle et d'instaurer une nouvelle forme de prix décernés par l'UQO pour marquer son 30<sup>e</sup> anniversaire, il sera proposé au conseil d'administration d'élargir le mandat du comité des candidatures pour lui permettre de recommander des modifications à la Politique actuelle et d'instaurer de nouveaux « prix UQO ».

Parmi les modifications à la politique actuelle souhaitées par les comités de candidatures précédents, il y avait celle de lancer le processus de sollicitation de candidatures beaucoup plus tôt à l'automne, d'où la démarche devancée de cette année.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1974 concernant la recommandation au conseil d'administration relative à la nomination de deux (2) personnes pour siéger au comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

**12.- Attribution du prix d'excellence en recherche et du prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en recherche et qu'un prix d'excellence en administration pédagogique soient décernés en 2009.

En janvier 2009, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé deux comités de sélection chargés de recommander les récipiendaires pour ces prix.

Le comité de sélection pour le prix d'excellence en administration pédagogique était formé de :

Sylvain Coutu, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie;  
Stéphanie Demers, étudiante au doctorat en éducation;  
Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président;  
Denis Hurtubise, doyen des études;  
Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire;  
Normand Laplante, professeur au Département de relations industrielles.

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009.

Le comité de sélection pour le prix d'excellence en recherche était formé de :

Stéphane Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie;  
Guy Chiasson, professeur au Département de travail social et des sciences sociales;  
Stéphanie Demers, étudiante au doctorat en éducation;  
Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président;  
Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire;  
Romaine Malenfant, professeure au Département de relations industrielles;  
André Manseau, doyen de la recherche.

Le comité de sélection s'est réuni et a choisi de ne pas recommander de candidature pour l'octroi de ce prix.

Le huis clos est décrété suite à une proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez.

Le huis clos est levé suite à une proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Natalia Dankova.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CE-1975 concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009; laquelle est jointe en appendice.

### **13.- Rôle de la commission des études au sein de l'UQO**

Un membre exprime ses préoccupations quant au rôle de la commission des études au sein de l'UQO et dit s'interroger sur l'utilité des travaux qui y sont accomplis, particulièrement à la lumière de la décision du conseil d'administration, en juin dernier, d'aller à l'encontre de la recommandation majoritaire que la commission avait formulée concernant le dossier de l'arrêt des admissions dans les programmes de langue anglaise. Il se demande, à l'instar d'autres collègues, ce qu'il advient des décisions de la commission. Il souligne l'importance que les membres de la commission comprennent bien leur rôle et leur juridiction. Il dit bien comprendre que le conseil d'administration n'a pas l'obligation de suivre les recommandations de la commission mais qu'il devrait s'agir, dans de tels cas, de situations exceptionnelles.

Le recteur décrit sommairement la juridiction de la commission et du conseil et réitère que tous les dossiers de la commission qui sont présentés au conseil

comportent, en tout temps, les éléments d'information utiles, en prenant bien soin d'exprimer les différents points de vue relatifs à un dossier. Basé sur une impression générale, il dit avoir constaté au fil des ans qu'une très forte proportion de recommandations adressées par la commission au conseil était suivie dans le sens souhaité par la commission. Il décrit sa conception de son rôle et de celui du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et il commente l'importance qu'il accorde, tout comme le conseil d'ailleurs, aux recommandations de la commission. Dans tous les cas, le recteur réitère que son rôle est de transmettre, au conseil d'administration, les recommandations ou les avis exprimés par la commission, mais qu'il ne peut se sentir lié par ceux-ci au moment où le conseil est invité à en disposer.

Des membres interviennent pour exprimer le souhait qu'on clarifie, au moyen d'un texte, si possible, la nature des interventions de la commission des études. Ainsi, on y verrait les dossiers où la commission a un rôle consultatif, par rapport à ceux où la commission est l'instance décisionnelle. De plus, il est suggéré que les membres de la commission puissent obtenir une formation sur ces aspects.

Le recteur souligne que les changements législatifs qui sont actuellement envisagés vont avoir une grande influence sur la reconfiguration et l'exercice des responsabilités entre les différentes instances de l'Université.

Par ailleurs, commentant le mode de fonctionnement de la commission des études, un membre dit souhaiter recevoir le dossier d'instance en format électronique. Cette orientation n'est toutefois pas partagée par tous les membres.

#### **14.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe la commission que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a confirmé l'octroi du financement des effectifs étudiants pour le programme de doctorat en psychologie. Le conseil d'administration sera invité, lors de sa prochaine réunion, à avaliser les admissions dans ce programme.

Par contre, il fait état des échanges avec le MELS relativement aux autorisations nécessaires pour le financement des effectifs étudiants associés à la majeure en muséologie. La difficulté est associée au fait que le MELS s'attend à ce que les projets de nouveaux programmes soient soumis à une expertise qualitative, laquelle est normalement assumée par la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) de la CREPUQ. Dans le cas des majeures, celles-ci ne sont pas étudiées par la CEP bien que dans certains cas, celles-ci constituent des interventions nouvelles dans des domaines où l'université n'a pas encore de programmes de grade lesquels auraient été l'objet d'une analyse qualitative indépendante.

Il mentionne que les statistiques de fréquentation pour le présent trimestre relèvent une croissance importante du nombre d'inscriptions à l'UQO : en date du 9 septembre, 5 670 étudiants étaient inscrits, ce qui représente une croissance de 4,7 % par rapport à la même période, en 2008. Le volume de crédits est aussi en hausse : 51 804 crédits, toujours en date du 9 septembre, représentant une croissance de 7,2 % par rapport à la même période l'année dernière. Il s'agit d'un record dans le volume d'activités et d'une croissance qui se manifeste à tous les cycles d'études. Cette situation a des conséquences significatives au chapitre de la taille des groupes-cours.

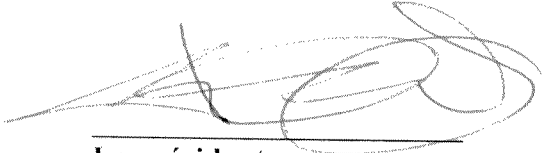
Il fait état des discussions entamées pour permettre le démarrage du baccalauréat en administration, à Saint-Jérôme, en septembre 2010.

#### **15.- Prochaine assemblée**

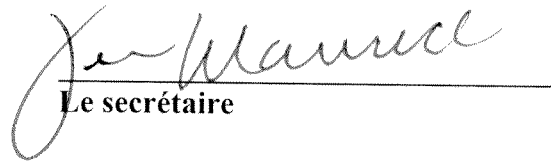
La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 22 octobre 2009 à 9 heures. Une assemblée spéciale aura lieu le 29 octobre, à 13 h 00, concernant une rencontre avec le comité de sélection formé pour la désignation du recteur.

**16.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 30.

A complex, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

**Le président**

A handwritten signature in black ink that appears to read "Jan Macary" in a cursive script, positioned above a horizontal line.

**Le secrétaire**